



Hébergé à titre gratuit chez un amis sous AAH ?

Par Karl14

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Je me retrouve sur ce forum car je m'inquiète sur un sujet mais ma CAF est injoignable aujourd'hui (comme souvent, et sur place c'est au petit bonheur la chance, fermé sans raison sans affiche etc lors des horaires d'ouverture)...

Je m'explique : Suite à plusieurs évènements je me suis retrouvé sans emploi et sans logement (j'étais hébergé chez ma mère).

Un amis m'héberge donc temporairement, je me suis inscrit à la CAF et ai fait une demande de RSA, étant sans ressource n'ayant pas de droit ARE et ne retrouvant pas rapidement du travail.

J'ai bien indiqué ma nouvelle adresse avec le nom de mon amis sur la boîte aux lettres à la CAF, leur indiquant être hébergé à titre gratuit.

Cet amis est sous AAH, et touche également il me semble des aides au logement.

Je souhaitais donc savoir si cela allait avoir un impact sur son AAH ou ses aides ?

J'ai également fait une demande de logement, car cette situation est temporaire.

Merci beaucoup à ceux qui répondront à mon interrogation,

Cordialement,

Par TUT03

Bonjour

si votre ami est amené à faire une déclaration de ressources de son foyer, vous allez apparaître sur cette déclaration, tout comme vous devez le mentionner si vous faites cette déclaration

le risque est la confusion entre les droits des deux personnes car la caf risque de fusionner vos deux dossiers

il convient de bien expliquer à la caf que la situation est temporaire et ne doit pas excéder 6 mois et que vous devez conserver votre propre numéro allocataire, d'ailleurs remplacé maintenant car votre numéro de SS et votre propre dossier

Par isernon

bonjour,

en principe, les personnes recevant des aides sociales de la CAF doivent signaler tous changements de leur situation.

votre ami devrait signaler à sa CAF le fait qu'il vous héberge.

salutations

Par Karl14

Merci de votre réponse

Mais du coup ? Est-ce que cela va avoir une influence sur ses aides si tout est en règle ?

J'ai bien précisé à la CAF que c'est temporaire et durera moins de 6 mois et sur l'adresse donné j'ai précisé "Chez xxxx
xxxx"

Par Karl14

@isernon Bah ils sont au courant

J'ai lu qu'il devait me déclarer uniquement si c'était pas à titre gratuit et / ou que cela durera plus de 6 mois

Par Karl14

Des gens ont ils plus de détails ? merci pour vos réponses